

l'autoriser mais parce qu'elle trouve à redire à certaines pratiques actuellement suivies par la *B.C. Telephone Company*. Sans me prononcer dans un sens ou dans l'autre, je tiens à signaler au comité qu'il ne faut pas confondre les méthodes suivies par une société dans la conduite de ses affaires, d'une part, et les sommes requises pour augmenter son capital et pour améliorer et étendre ses services, de l'autre. Il existe un endroit et un tribunal où il convient de discuter les méthodes suivies dans l'exercice des affaires, c'est-à-dire les questions se rapportant à l'établissement des tarifs, etc. La tâche qui nous incombe en ce moment consiste à décider du montant dont la société a besoin pour exécuter le programme auquel elle compte donner suite d'ici une dizaine d'années touchant l'amélioration des services désuets et l'expansion de nouveaux services.

La ville de Vancouver n'a soumis aucune contre-proposition, ni dans son mémoire, ni par l'entremise de son représentant. Elle n'a pas mentionné la somme de l'augmentation du capital de la société qu'il lui semble convenable au comité d'autoriser. Le motionnaire a mentionné 60 millions, mais ce chiffre n'a pas été arrêté par la ville de Vancouver qui a refusé de se prononcer. On n'a motivé ni ce chiffre ni la réduction du chiffre proposé si ce n'est par l'opposition au jugement rendu par la Commission des transports lors de la dernière cause des tarifs. S'il nous était possible de faire imprimer et de prendre connaissance du témoignage rendu par le représentant de la ville, on constaterait que c'est bien là ce qui en ressort.

Je tiens également à rappeler aux membres du Comité que l'expansion de la société en Colombie-Britannique ne se limite pas uniquement à la ville de Vancouver.

M. MACDOUGALL: Très bien!

M. APPLEWHAITE: Une part, même une large part de cette expansion y aura lieu, mais pas la totalité. Vancouver ne me semble pas, ni par sa superficie, ni par son importance surtout, être la principale intéressée aux dispositions du projet de loi à l'étude. Elle bénéficie d'un certain service,— à l'égard duquel elle formule beaucoup de griefs, mais elle dispose tout de même d'un service de téléphone. Plusieurs autres parties de la Colombie-Britannique n'ont pas le téléphone, tandis qu'il y en a d'autres où nous désirons que la société l'installe. Je ne conçois pas que l'essor de l'ensemble de la Colombie-Britannique,— mettons 79 p. 100 de la province, doive être gêné parce que les membres du conseil de ville de Vancouver trouvent à redire à la façon dont la Commission des transports a disposé de certains contrats d'exploitation de la société. Le conseil municipal qui représente les citoyens de Vancouver, demandera probablement à la société et ne cessera probablement pas de lui demander d'étendre et d'améliorer le service dans Vancouver. Je ne l'en blâme pas. Si elle insiste sur ces demandes aussi vigoureusement, ce que j'espère, qu'elles s'oppose en ce moment au projet de loi, qu'arrivera-t-il à l'expansion des services dans tout le reste de la province, advenant que nous diminuions le montant d'argent dont la société pourra disposer? Où faudra-t-il rogner? Que les membres du Comité se posent la question suivante: La ville de Vancouver est-elle mieux en mesure de se prononcer sur les besoins financiers de la *British Columbia Telephone Company* que les exploitants qui ont toujours dirigé une société de téléphone en Colombie-Britannique? Si la ville est de cet avis, elle n'a guère donné suite à sa conviction puisqu'elle ne possède pas le service de téléphone à Vancouver.

J'admire la façon dont M. Brakenridge a représenté ici la ville de Vancouver, mais s'il s'agissait d'obtenir un conseil en matière de service de téléphone, et s'il me fallait choisir entre M. Brakenridge, qui représente la ville de Vancouver, et M. Farrell ou M. Hamilton qui représentent la *B.C. Telephone Company*, je n'hésiterais pas. J'irai même plus loin: s'il s'agissait de la structure financière de la société et qu'il me fallait consulter soit la ville de Vancouver, soit les conseillers financiers de la *B.C. Telephone Company*, je n'hésiterais pas non plus.

On a aussi soulevé la question de la réserve d'amortissement. Les réserves d'amortissement ne sont pas disponibles aux fins d'augmenter les capitaux. Pour établir une entreprise sur une base solide,— je ne dirige pas moi-même d'entreprise